

Intervention relative aux examens 1972-1973

par M. LASSAVE Toulouse

- 1 L'A.P.M.E.P. se réjouit de l'existence de la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale GC/YJ du 18/09/72 relative à la Rédaction des textes de Mathématiques à la session 1973 du BEPC.

L'accent est donc mis sur le fait que le rôle du professeur de mathématiques n'est pas de faire apprendre à ses élèves une terminologie spécialisée et inflationniste, mais de lui donner une connaissance des méthodes de pensée et de travail utilisées en mathématiques.

- 2 L'A.P.M.E.P. souhaite la diffusion à tous les professeurs de mathématiques de cette circulaire.
- 3 L'A.P.M.E.P. rappelle ses souhaits (faits à Dijon en février 1972) quant aux examens en fin de troisième :

La parution des programmes et des commentaires de quatrième et troisième ne s'est pas accompagnée de la définition des objectifs de l'enseignement dans ces classes.

Dans ces conditions, il nous paraît nécessaire, pour la rentrée scolaire 1972, au plus tard, de définir l'esprit dans lequel doivent s'exercer les "contrôles" effectués en quatrième et troisième qui sont des facteurs décisifs d'orientation, et de la future épreuve de mathématiques du BEPC, tant qu'il existe ... En ce qui concerne plus précisément le BEPC, il faudrait définir aussi les modalités d'examen et de correction.

L'A.P.M.E.P. reste fidèle aux principes suivants :

- le contrôle doit se faire non seulement sur l'acquisition des connaissances (en particulier celle d'un vocabulaire, d'un langage ...), mais sur l'aptitude à un raisonnement mathématique.
- l'épreuve d'examen, à l'élaboration de laquelle doivent participer les professeurs de la classe de troisième, ne doit plus distinguer algèbre et géométrie. Les deux problèmes traditionnellement donnés pourraient avec bonheur être remplacés par un certain nombre d'exercices indépendants.

La situation actuelle (richesse du vocabulaire et des symboles employés par les auteurs ; manque de concertation des enseignants) pose des problèmes de rédaction et de compréhension des sujets.

— la correction doit tenir compte de la situation rappelée ci-dessus, et impose les mesures suivantes :

- . élargissement de la commission de barème ;
- . préparation d'un document d'information à l'usage des correcteurs ;
- . information et concertation des correcteurs au cours d'une réunion d'au moins une demi-journée précédant la correction proprement dite.

Le texte précédent devrait être communiqué aux services compétents (Ministère, Inspection Générale) et publié dans le Bulletin avec la réponse des autorités.

N.B. : Le fait que l'A.P.M.E.P. s'intéresse à l'organisation des examens actuels ne l'empêche pas d'étudier dans ses commissions et au niveau de ses Régionales de nouvelles formes de contrôle et d'examens.

Intervention relative aux programmes de troisième et quatrième

par M. LASSAVE Toulouse

Fidèle à mes nombreuses interventions sur ce sujet, je souhaite une action, appelée "action de la dernière chance", mettant en évidence l'inquiétude des professeurs enseignant dans ces classes, de leurs élèves et des parents d'élèves, face aux programmes actuels.

Pourquoi ? Parce que nous sommes fermement convaincus de la nécessité et du bien fondé d'une Réforme de l'enseignement des mathématiques ; parce que nous pensons qu'un changement du contenu des programmes était indispensable ; mais surtout parce que nous désirons une Réforme *profonde* de notre enseignement, une rénovation réelle des méthodes pédagogiques, un changement réel et durable des rapports entre enseignants et enseignés, tout cela en liaison avec la mise en place d'une formation permanente des maîtres et d'une expérimentation valorisée et développée.

Critiquer les programmes trop lourds, trop ambitieux, imposant dans la plupart des cas un enseignement dogmatique et sélectif, ce n'est pas critiquer l'A.P.M.E.P. qui n'a pas décidé des programmes, ni ses différents responsables, dont je loue les qualités de sincérité et de discernement dans des situations difficiles, mais vouloir que la Réforme ne meure pas demain en particulier en la limitant à un changement du contenu des programmes.

C'est pour cela que je me fais l'écho des nombreux collègues qui demandent, à court terme, une action ferme et nette qui nous engage tous dans une lutte pour l'allègement des programmes précités, ce qui n'exclut pas des interventions du même genre pour d'autres programmes, ni la demande d'une conception nouvelle (noyau-thèmes) de futurs programmes expérimentés à l'avance.

Voici le projet d'action :

Première phase : information des professeurs

- envoi à chaque adhérent par lettre individuelle :
d'une motivation d'action,
d'un modèle de motion.
- envoi à chaque Régionale ou Départementale : d'un certain nombre de motions à diffuser dans les établissements et à l'extérieur de l'A.P.M.E.P.
- *information par la presse des parents d'élèves.*

Deuxième phase : réaction des professeurs

Chaque groupe d'établissement rédige plusieurs exemplaires de la motion :

- un envoyé directement à l'Inspection Générale
- un envoyé au service du Ministère sous couvert du Recteur
- un à la Commission Lichnérowicz
- un double à l'A.P.M.E.P.

Il est prévu au niveau de chaque région une sensibilisation et une information des I.P.R., I.A., I.D.E.N.

Les motions signées doivent nous parvenir avant le 1er Décembre 1972

Troisième phase :

Intervention du bureau A.P.M.E.P. auprès des responsables nationaux (Ministère, Inspection Générale) afin de les prier de bien vouloir prendre conscience de l'ampleur du problème, et de l'urgence d'une solution.

Quatrième phase :

L'A.P.M.E.P. diffuse auprès de toutes les personnes ou organismes intéressés une liste d'allègements possibles des programmes de quatrième et troisième afin qu'en cas de nécessité, un minimum de coordination et de cohérence nationales soit préservé. Nous nous ferons un devoir et un plaisir de nous associer à l'Inspection Générale et aux Services du Ministère dans l'information et la sensibilisation des collègues face à des textes officiels d'allègements substantiels.

Cinquième phase :

Nous préparons des futurs projets de programme par noyaux-thèmes.

En conclusion :

La Réforme est lancée ... Evitons qu'elle n'échoue par la faute d'une politique de sélection à tout prix, politique qui n'oserait être préconisée ni revendiquée, mais existerait de fait.

Préparation de la Réunion du 18 Février 1973 sur l'École élémentaire

1 Le point sur la réforme dans l'Elémentaire

Où en est-on ? Que souhaiter ?

Qu'envisager comme liaison avec la sixième ?

2 Le secteur INNOVATION dans le premier degré

La Charte de Caen est très imprécise là-dessus ...

Alors qu'au niveau du second degré la mise en place des secteurs est entourée des précautions suffisantes pour en faire, non une caste, mais un élément moteur pour nos revendications les plus générales et les plus fondamentales, il faut en débattre encore au niveau du premier degré :

— à propos des maîtres : un secteur INNOVATION ne doit pas consacrer ou créer des jugements de valeur entre eux,

— à propos des parents : comment les informer, les associer, leur donner une liberté réelle hors de tous critères sociaux ?

— à propos des responsabilités : comment aider des maîtres polyvalents, parfois insuffisamment formés, pour qu'ils puissent assumer pleinement toutes les responsabilités d'un tel secteur ?

3 Les manuels

1. Il y a la possibilité de les choisir ... Une possibilité "théorique" ! :

Quels sont donc les critères essentiels de rénovation pédagogique en mathématique ?

Comment les appliquer au choix des manuels ?

2. Comment utiliser au mieux un manuel ?

4 La formation continuée des instituteurs

A l'heure où ce texte sera lu, le Bulletin Officiel aura certainement reproduit la circulaire du 18/10/72 adressée par le ministre aux Recteurs.

Comment nous situons-nous, en mathématique, vis-à-vis des modalités de cette formation ?

5 Les instituteurs et l'A.P.M.

Bulletin, Chantiers, Interventions diverses ...

A propos de l'inspection générale

Considérant des affaires récentes, le Comité National confirme l'appel lancé par le Bureau National pour un travail approfondi des Régionales et Départementales à propos de l'inspection Générale et, plus généralement, de l'Inspection.

Rappelant la Charte de Caen, il souhaite que ce travail précise, sur ce point, cette Charte et lui donne plus d'ampleur.

P.S. : Un document préparatoire sera envoyé aux Régionales et aux Départementales.

Le C.A.P.E.S. "Pratique" et sa préparation

A l'initiative du Bureau, le Comité National rappelle que, venant après les épreuves théoriques, les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. devraient concerner essentiellement les aptitudes pédagogiques. En conséquence, il réclame :

- 1 Que soient valorisés, pour les stagiaires de C.P.R., les stages dans le premier cycle, en sixième et cinquième notamment,
- 2 Que, de façon générale, l'un des stages et l'une des épreuves du C.A.P.E.S. aient lieu dans le premier cycle,
- 3 Que soient explicités plus nettement les objectifs des épreuves du C.A.P.E.S. "pratique".